

## La statuaire d'Auguste : la mise en images des pouvoirs du Prince

Comment Auguste utilise-t-il la statuaire pour légitimer son pouvoir et imposer un nouveau régime politique ?

Sur le site de l'EHNE : <https://ehne.fr/fr/eduscol/seconde-g%C3%A9n%C3%A9rale/le-monde-m%C3%A9diterran%C3%A9en-empreintes-de-l%E2%80%99antiquit%C3%A9-et-du-moyen-%C3%A2ge/la-m%C3%A9diterran%C3%A9e-antique-les-empreintes-grecques-et-romaines/la-statuaire-d%E2%80%99auguste-la-mise-en-images-des-pouvoirs-du-prince#sommaire-archive-de-nouveaux-pouvoirs-et-une-filiation-divine-mis-en-image>

### Objectifs

- Comprendre comment Auguste met en place un nouveau régime politique.
- Comprendre le rôle de l'iconographie dans la mise en œuvre de son nouveau régime et dans la légitimation de son pouvoir.

### Méthode

- Décrire une œuvre de propagande politique.
- Mettre en lien cette description et la compréhension des caractéristiques du principat et de l'Empire.

### Quels niveaux ?

#### - niveau Sixième

Thème 3 « *L'Empire romain dans le monde antique* »  
Partie 1 « *Conquêtes, paix romaine et romanisation* »

#### - niveau Seconde

Thème 1 « *Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Age* »  
Chapitre 1 « *La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines* »  
PPO « *Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain* »

### ◆ Pour préparer la séquence

#### ✓ Auteur

L'Auguste Prima Porta est une statue en marbre dont on ne connaît pas le nom du sculpteur. Elle tire son nom du quartier où elle a été trouvée le 20 avril 1863, dans la villa de Livie, le long de la Via Flaminia, au Nord de Rome. Sculptée en marbre blanc de Paros, elle était à l'origine peinte en couleurs, les traces de pigments qui ont subsisté à travers le temps ont permis de restituer ses couleurs d'origine. Elle mesure 2,07 mètres de hauteur et est exposée aujourd'hui au musée du Vatican à Rome. Elle aurait été réalisée en marbre à la mort d'Auguste pour Livie, à partir du modèle d'une statue en bronze.

### ZOOM sur les sources historiques

Le règne d'Auguste nous est connu grâce à différentes sources écrites et archéologiques. Les *Res gestae divi Augusti* sont considérées comme le testament politique d'Auguste. Il y relate, à la première personne, les actions qu'il a menées et fait l'apologie de son règne. A l'origine écrit sous la forme de trois ou quatre rouleaux qu'Auguste aurait confié aux Vestales, ce texte fut gravé sur deux plaques de bronze à l'entrée du mausolée d'Auguste et des copies furent envoyées dans tout l'empire. Il nous est parvenu sous la forme de fragments, écrits en latin ou en grec, comme ceux gravés sur les murs d'un temple consacré à Auguste à Ancyre (aujourd'hui Ankara) dans la province de Galatie.

D'autres sources écrites comme la *Vie des douze Césars* (*De vita duodecim Caesarum libri*) de Suetone, parue en 121 ap. J.-C., nous renseignent sur cette période. Il s'agit de biographies des douze premiers dirigeants de Rome qui ont porté le nom de César. S'ils sont riches d'informations, ces portraits, souvent à charge, doivent être lus avec une distance critique.

Les sources non écrites sont également importantes pour faire l'histoire de cette période. Il s'agit de l'épigraphie mais aussi des bâtiments et statues mis au jour grâce à l'archéologie. Ils montrent l'importance de la politique édilitaire sous le principat. La numismatique est également d'un apport précieux, la monnaie étant à la fois support d'échanges économiques et moyen de diffusion d'idées et de représentations politiques dans tout l'empire.

### ✓ Contexte du document

Sous la République, entre 46 et 44 av. J.-C., César instaure une dictature. Cette dernière conduit en 44 av. J.-C. à son assassinat. L'objectif des conspirateurs, dont Cicéron, est de rétablir le système républicain. Cependant, ces derniers ne prennent nullement la mesure du pouvoir que détenait César sur l'armée. En effet, il en était l'imperator, ce qui signifie que les soldats lui avaient prêté serment.

La mort de César accentue, par conséquent, les tensions provoquées par les guerres civiles. A sa mort, le pouvoir appartient à deux consuls que César avait fait élire. Il s'agit de Dolabella et de Marc-Antoine (Antoine). Ce dernier fut son lieutenant et son collaborateur le plus proche. Marc-Antoine s'emploie à cultiver le mythe de César auprès du peuple afin de pouvoir conserver le pouvoir. Un autre personnage apparaît dans cette équation. Il s'agit d'Octave. Par sa mère, il est le petit-neveu de César. Son grand-oncle l'avait pris sous son aile. C'est ainsi que celui-ci l'accompagne durant l'expédition en Espagne.

À la lecture du testament de César, Octave est officiellement déclaré comme étant son fils adoptif. En outre, il lui lègue une bonne partie de ses biens. Très vite, Octave revendique son héritage et rentre en conflit avec Marc-Antoine. Dans un premier temps, le Sénat est partagé. Néanmoins, lorsque certains sénateurs, dont Cicéron comprennent qu'Antoine souhaite rétablir un régime césariste, ces derniers décident de soutenir l'héritier de César. Ainsi, en janvier 43 av. J.-C., une fois le consulat de Marc-Antoine achevé, un *senatus consulto* proclama « C. César, pontife, deviendrait sénateur et recevrait l'*imperium propraetorium* et le rang d'ancien consul »<sup>1</sup>. Cet acte autorise Octave à déclarer la guerre à son adversaire. En avril de la même année, Antoine est vaincu à Modène. Il est, par ailleurs, mis hors la loi par le Sénat.

Cette victoire est capitale. Effectivement, elle permet au Sénat de comprendre que seul Octave est capable de pouvoir s'opposer à l'ancien bras droit de César. Ainsi, fort de sa position, le petit-neveu de César réclame en juillet le consulat. Cicéron se propose comme deuxième consul. Cependant, le Sénat refuse. Ce rejet a deux conséquences. D'une part, Octave décide de marcher sur Rome comme le veut la tradition des guerres civiles. Il se fait élire consul par les comices. D'autre part, l'opposition du Sénat permet le rapprochement des ennemis d'hier à savoir Marc-Antoine et Octave. De ce fait, le monde romain est divisé en deux : l'Occident pour Octave et l'Orient pour son ancien ennemi.

De plus, la *lex Titia* nomme Antoine, Lépide et Octave pour cinq ans « *triumvirs à pouvoir constituant* »<sup>1</sup>. Cela signifie qu'ils sont les maîtres absolus avec toutes les prérogatives de l'*imperium* militaire. Par conséquent, le pouvoir exécutif au sens où nous l'entendons se voit renforcer au détriment du Sénat. Ce triumvirat est un héritage politique de César. De plus, les opposants politiques sont réprimandés. C'est dans ce contexte que Cicéron est tué en raison de son ouvrage *Les Philippiques*, véritable pamphlet contre Marc-Antoine.

Tout d'abord, le triumvirat tente de réorganiser Rome et ses territoires. Néanmoins, ce partenariat ne met pas fin aux rivalités. Ainsi, en 36 av. J.-C., accusé de ne pas avoir soutenu Octave en Sicile face au fils de Pompée, Lépide est déchu. De même, à Rome, la volonté de Marc-Antoine de s'étendre vers l'Orient et son alliance avec Cléopâtre mécontentent la population. L'occasion est trop bonne pour Octave de se débarrasser de son rival. Aussi, il l'accuse de se comporter comme un dictateur jouant sur les peurs du peuple et du Sénat. Aussi, en 36 av. J.-C., le Sénat lui octroie des prérogatives comme l'*intercessio*. Il devient, par conséquent, un véritable tribun perpétuel et sa légalité ne pouvait plus être remise en cause. Parallèlement, il se fait plébisciter comme *princeps* dans les provinces occidentales c'est-à-dire qu'il se fait prêter serment, ce qui accentue sa légitimité.

S'étant assuré du soutien et de la fidélité des provinces, le combat entre les deux hommes est donc officiel. Cette guerre fut rapide et eut lieu à la jonction de l'Orient et de l'Occident. La bataille la plus significative est celle d'Actium en 31 av. J.-C., bien que son éclat soit à relativiser. Effectivement, cette victoire fut instrumentalisée par la propagande augustéenne. Par la suite, Octave reconquiert l'Orient. En 30 av. J.-C., Octave rentre à Alexandrie, ce qui marque l'annexion de l'Égypte à l'Empire, mais aussi la fin des guerres civiles.

À son retour, à Rome, Octave reçoit du Sénat les titres d'*Augustus* et de *Princeps*. Il fonde un nouveau régime politique : le principat. Auguste détient dans les faits la presque totalité des pouvoirs, bien que souhaitant réaliser l'équilibre entre les magistrats et lui. Par ailleurs, il maintient les assemblées traditionnelles et se veut protecteur des hommes. Pour ce faire, il se doit d'être au-dessus des Hommes.

<sup>1</sup>.Pierre Grimal, *L'Empire romain*, Livre de Poche, 2020.

### **ZOOM** sur la mise en place du principat.

**753 av. J.-C.** : fondation légendaire de Rome.

**509 av. J.-C.** : expulsion des rois. Fondation de la *Libera res publica* à savoir la République romaine.

**60 av. J.-C.** : formation du premier triumvirat composé de Crassus, Pompée et de Jules César.

**59 av. J.-C.** : consulat de César.

**52 av. J.-C.** : Pompée, seul consul.

**49 à 45 av. J.-C.** : guerre civile entre Pompée et Jules César, celui-ci au nom du Sénat.

**48 av. J.-C.** : victoire de César à Pharsale. Mort de Pompée en Egypte. César marche sur Rome.

**46 à 44 av. J.-C.** : dictature de César.

**45 av. J.-C.** : adoption d'Octave (futur Auguste) par César afin que ce dernier lui succède.

**44 av. J.-C.** : assassinat de Jules César.

**43 av. J.-C.** : formation du second triumvirat composé d'Octave, d'Antoine et de Lépide.

**37 av. J.-C.** : les hostilités reprennent avec Sextus Pompée. Renouvellement des pouvoirs du triumvirat.

**36 av. J.-C.** : Octave reçoit la puissance tribunicienne.

**33 av. J.-C.** : fin légale du triumvirat.

**31 av. J.-C.** : Bataille d'Actium. Défaite de Marc Antoine et de Cléopâtre contre Octave.

**29 av. J.-C.** : le Sénat décerne le triple triomphe à Octave. En outre, il lui confère le titre d'Imperator sans limitation de durée.

**27 av. J.-C.** : Octave reçoit du Sénat les titres d'Augustus et de Princeps. C'est le début du principat.

**13 à 9 av. J.-C.** : construction de l'Ara Pacis.

**4 ap. J.-C.** : adoption de Tibère par Auguste.

**14 ap. J.-C.** : mort d'Auguste. Avènement de Tibère. C'est la création de la dynastie des Julio qui deviendra, plus tard, avec Claude, celle des Julio-Claudiens.

### ✓ Description du document

La statue représente Auguste sous les traits d'un homme mûr d'une quarantaine d'années, à l'air autoritaire et calme. Elle s'inspire de la statuaire grecque dont elle reprend les canons esthétiques et les techniques, en particulier le *contrapposto*, mis au point par le sculpteur Polyclète. Il s'agit de créer un mouvement du corps en jouant sur le déséquilibre subtil que crée l'appui du corps sur la jambe droite tandis que la jambe gauche reste légèrement en arrière.

Auguste est représenté en *imperator*, c'est à dire en général d'armée en campagne militaire. Il porte une cuirasse et un *paludamentum*, enroulé autour de sa taille. Cette cape de laine était portée par les généraux romains, avant de devenir une regalia c'est-à-dire l'un des objets symboliques attirés de la fonction impériale. Il est figuré tête et pieds nus, comme après une bataille, et il a le bras droit levé dans la posture de l'*adlocutio*, de la harangue aux soldats ou au peuple.

La cuirasse d'apparat que porte Auguste est très ouvragée et s'ordonne selon une composition circulaire. Les attaches de la cuirasse sont ornées de deux sphinx, allusion à la bataille d'Actium en 31 av. J.-C. remportée par Agrippa contre Cléopâtre et Marc-Antoine. La partie supérieure est une allégorie du lever du soleil. Caelus, le dieu du ciel, soulève le voile de la nuit et laisse arriver le char du soleil, précédé de l'Aurore et de la Rosée, tandis que Luna, déesse de la lune, s'en va.

La partie centrale représente une scène historique qui a eu lieu en 20 av. J.-C. : le roi des Parthes, qui porte un manteau persan, le *kandys*, et une barbe, restitue les enseignes, ou *aquila*, à Tibère, fils adoptif d'Octave. Tibère est accompagné par un chien, allusion à la louve romaine, et il porte un bâton de commandement dans sa main gauche. Il représente Rome et figure la dynastie qui se met progressivement en place. Les femmes abattues de part et d'autre de cette scène représentent les provinces vaincues par Rome, probablement l'Espagne et la Gaule, cette dernière étant représentée avec un *carnyx*, ou trompe de guerre celtique, et un sanglier.

La scène inférieure est une allégorie de la terre nourricière : Tellus, allongée, porte une couronne d'épis de blé et tient une corne d'abondance. Face à elle Apollon, tenant une lyre, chevauche un griffon. Derrière elle Diane, représentée avec son carquois, chevauche un cerf. Enfin, un enfant chevauchant un dauphin est représenté le long de la jambe droite de l'empereur. Il s'agit de Cupidon, fils de Venus et de Mars. Auguste affirme ainsi sa double ascendance. Il appartient à la famille de Jules César qui l'a adopté, et à travers lui il se réclame aussi de la déesse Vénus, ancêtre mythique de la famille julienne.

#### ✓ **Commentaire du document**

La statue d'Auguste s'inscrit dans la tradition des sculptures de la Grèce antique dont elle reprend les codes. On peut en particulier la rapprocher du *Doryphore* de Polyclète. L'esthétique est ici mise au service du pouvoir politique à travers la glorification du corps de l'empereur. Ce dernier n'est en effet pas représenté dans sa réalité mais revêt une dimension idéalisée et symbolique très forte. Ainsi Auguste, d'apparence chétive si l'on en croit Suétone, est ici représenté avec un corps athlétique. De même, comme les dieux sont le plus souvent représentés nus, Auguste, sorte de demi-dieu, est représenté pieds-nus. La sculpture permet ainsi de le magnifier. En l'idéalisant et en le rajeunissant, la sculpture fixe pour la postérité la représentation d'Auguste et contribue à en diffuser une image de force et d'autorité.

Qualités esthétiques de l'ensemble et ornements de la cuirasse font aussi de l'Auguste Prima Porta un manifeste politique à la gloire d'Auguste. Il se met en scène comme chef victorieux et pacificateur, grâce à qui l'Empire romain s'est consolidé et a retrouvé la prospérité, s'affirmant comme seule puissance dominante et cœur du monde méditerranéen. À travers cette statue emblématique, Auguste montre toute l'étendue de son pouvoir et justifie sa place de *princeps*, celui qui occupe la première place dans la vie civile, militaire, politique et religieuse. Sa filiation avec Jules César qui lui confère une ascendance divine est aussi convoquée pour renforcer sa légitimité. À travers cette iconographie qui mêle références allégoriques et historiques, Auguste s'affirme comme souverain désigné par les dieux, *augustus*.

#### **ZOOM sur le culte impérial.**

Si le culte impérial a été l'objet de diverses interprétations par les historiens, tous s'accordent, toutefois, sur sa dimension religieuse, mais également politique voire idéologique.

Le culte impérial est une décision prise par le Sénat. On parle de *consecratio*. Ce dernier reconnaît officiellement un empereur mort comme divus à savoir « un divin », un mortel devenant une divinité.

Afin que les sénateurs votent la *consecratio*, il faut qu'auparavant ait eu lieu l'apothéose attestée par un témoin, membre de l'aristocratie : durant l'incinération, l'âme de l'empereur est emmenée par un aigle afin d'y retrouver les divinités.

Au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., seuls quatre empereurs ont été jugés dignes d'être divinisés : Auguste (27 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.), Claude (41 à 54), Vespasien (69 à 79) et Titus (79 à 81). En effet, les sénateurs peuvent refuser de voter la *consecratio* lorsqu'ils estiment qu'un empereur s'est révélé être tyrannique. Ils peuvent, d'ailleurs, voter le contraire. C'est la *damnatio memoriae*. Cet acte consiste à effacer le nom du tyran de toutes les inscriptions et de tous les monuments. Ses statues sont détruites.

A partir du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., l'apothéose devient la règle pour l'ensemble des empereurs. Ce phénomène met en évidence la baisse d'influence des sénateurs au profit de l'empereur. Effectivement, le pouvoir de ce dernier se renforce.

Le culte impérial ne concerne pas uniquement la figure de l'empereur, mais également sa famille et particulièrement les impératrices. La première d'entre elles est Livia, la seconde épouse d'Auguste, divinisée en 42 ap. J.-C.

Si Auguste est le premier empereur à être divinisé, la divinisation apparaît dans les dernières années de la République. Effectivement, c'est Jules César qui est le premier à devenir officiellement un divus en 42 av. J.-C., soit deux ans après son assassinat. Ceci illustre l'importance du pouvoir personnel de César.

En outre, soulignons aussi que le culte impérial est un outil de cohésion entre les populations de ce vaste Empire multiculturel et leur empereur. D'ailleurs, il permet aux élites et notables de montrer leur fidélité et leur loyauté à Rome et à son régime. Pour ce faire, il se diffuse très rapidement dans les provinces dès l'époque augustéenne.

De même, bien que le culte se mette officiellement en place à la mort de l'empereur, dans la pratique, l'empereur bénéficie d'honneurs et d'hommages de son vivant. Ils appartiennent à la propagande politique. C'est un moyen pour les empereurs de prouver qu'ils sont choisis par les dieux, et de facto protégés par eux.

Aussi, à l'échelle des provinces, le culte est dirigé par un prêtre local. Il est appelé sacerdos ou flamme (archiéréus en Orient). Il est choisi parmi les notables de la cité avec l'accord du gouverneur, lors d'une assemblée annuelle. On retrouve cette même organisation à l'échelle des cités. Le culte s'y développe généralement sans intervention des autorités romaines.

### ✓ Portée du document

L'art et l'architecture servent à Auguste de support pour diffuser son image et imposer son programme politique à Rome comme dans l'Empire. La politique édilitaire qu'il développe met l'architecture au service du pouvoir. Il fait ériger avec sa famille des amphithéâtres, des théâtres, des forums. Il s'impose ainsi comme bienfaiteur des cités parmi lesquelles la première, Rome, tout en diffusant son image à travers les statues qui ornent ces édifices. Son effigie et son pouvoir s'imposent aussi à travers les temples qui lui sont dédiés un peu partout dans l'Empire et qui contribuent à diffuser le culte impérial, ciment qui lie les provinces romaines. Les monnaies qui se diffusent grâce à la *Pax romana* sont elles aussi un puissant vecteur de la propagande impériale. Elles démultiplient le visage de l'empereur selon l'imagerie officielle : profil au nez droit, pommettes hautes, lèvres fines, coiffure en petites mèches. Elles popularisent son image tout en l'associant à l'idée de prospérité et de paix. Enfin, Auguste s'appuie sur les artistes pour renforcer son pouvoir. Son ami Mécène, riche patricien, finance ainsi des grands auteurs comme Horace, poète officiel des cérémonies du *Pontifex Maximus*. Virgile quant à lui rédige en 19 av. J.-C. *L'Énéide* qui relate l'errance d'Énée après la guerre de Troie et établit ainsi un lien direct entre Vénus, Énée, Romulus et Auguste.

### **ZOOM** sur la statuaire augustéenne

La statuaire romaine s'inspire de la statuaire grecque dont elle emprunte les canons et les codes. Au Ve siècle av. J.-C., le sculpteur Polyclète est le premier à composer un traité sur son art, le *Kanôn* (« règle » en grec, d'où canon), mis en pratique dans une statue en bronze représentant un jeune homme nu tenant une lance, connue sous le nom de Doryphore (« porteur de lance » en grec). Le canon de Polyclète a fixé les normes de la beauté classique idéale.

Mais pour être considérée comme belle par les Romains une production artistique doit aussi présenter un intérêt juridique, moral, religieux ou politique pour la communauté civique. Les statues érigées à Rome revêtent ainsi d'emblée une signification politique forte qu'Auguste va mettre à profit afin d'enraciner son pouvoir. En effet, l'époque impériale marque le début d'une nouvelle ère qu'Auguste conçoit comme un nouvel âge d'or. La politique statuaire et édilitaire doit permettre d'inscrire dans la ville et dans l'empire les valeurs et les normes de ce nouveau règne tout en le distinguant des périodes précédentes. L'empereur est ainsi représenté selon un modèle unique, rapidement identifiable, et qui est le même dans tout l'espace romain. Cette stratégie sert un double objectif : diffuser et uniformiser dans tous l'empire la représentation du pouvoir, et faire l'éloge de l'empereur et de son règne. Marjolaine Benaich insiste sur le fait que les représentations à Rome sont extrêmement codifiées selon ce que le pouvoir cherche à exprimer : « L'empereur vivant, qu'on veut honorer dans la cité, est représenté dans son rôle politique et civique, en toge, le costume du citoyen. Il est représenté en armure pour mettre en avant son caractère militaire. Dans le cas où l'empereur est divinisé, les types statuaire mettent en avant ce caractère divin et empruntent des modèles à l'iconographie des divinités ».

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/a-rome-le-culte-imperial-grave-dans-le-marbre-3186109>

## **ZOOM** sur la romanisation

L'Empire romain connaît sous le règne d'Auguste une période de consolidation, marquée par la stabilité intérieure et la prospérité économique. Il s'étend tout autour du bassin Méditerranéen, l'essentiel des conquêtes territoriales ayant été réalisé sous la République. Cet immense empire, divisé en provinces, est contrôlé par une administration territoriale importante et une puissante armée. Les cités deviennent les relais administratifs du pouvoir central.

La romanisation est un sujet controversé et débattu entre les historiens qui tendent aujourd'hui à remettre en cause une vision simplificatrice et archétypale d'une politique culturelle conçue et imposée par Rome dans tout l'Empire. Le concept de romanisation reste toutefois opérant à condition de le définir avec rigueur, en tenant compte des contextes locaux et de la complexité des interactions entre le pouvoir central et les provinces. Il est en effet erroné de considérer qu'une civilisation romaine cohérente et homogène s'est étendue à tout l'Empire, et Nicolas Tran invite davantage à considérer la période sous l'angle dynamique d'échanges qui ont abouti très progressivement à des transformations culturelles. Il insiste sur le rôle moteur des élites provinciales qui ont cherché à se distinguer socialement en adoptant les codes et les modes de vie extérieurs venus de Rome. Ce mouvement a pu être encouragé ou favorisé par Rome, mais les particularismes locaux se sont maintenus et ont continué à coexister avec une forme d'acculturation commune à tout l'Empire. Plutôt que procédant d'une volonté du pouvoir politique, qui est en réalité surtout préoccupé par le contrôle du territoire, la levée de l'impôt et le bon fonctionnement de la justice, la romanisation est donc un phénomène complexe qui permet de saisir les réalités locales et régionales dans leur imbrication avec le monde romain.

## **Les mots pour dire l'Empire**

**Augustus** : titre honorifique généralement réservé aux divinités pour montrer qu'elles agissent sous de bons auspices. Pour récompenser le petit-neveu et fils adoptif de César, en 27 av. J.-C. le Sénat lui attribue le titre d'Augustus.

**Comices curiates** : il s'agit de la plus ancienne assemblée. Elle représente le peuple et est une source de pouvoir au même titre que le Sénat. Ce sont ces comices qui octroient l'imperium.

**Consul** : noms de deux magistrats majeurs depuis 509 av. J.-C. Ils étaient d'abord choisis parmi les patriciens et possèdent l'imperium. Chacun d'entre eux a le droit de s'opposer à une décision de l'autre.

**Elogia** : récit continu de hauts faits des empereurs gravés sur leur tombeau.

**Empire romain** : désigne, d'une part, le régime politique fondé par Auguste à savoir un régime politique caractérisé par la puissance d'un seul homme et par un empereur choisissant son successeur. D'autre part, il s'agit également de l'ensemble des territoires conquis par Auguste.

**Imperator** : sous la République, désigne à la fois un magistrat possédant l'imperium, le pouvoir suprême de commandement civil et militaire, mais également le titre conféré aux généraux victorieux surtout à la fin de la République et durant les guerres civiles. A partir d'Auguste, les empereurs en font leur prénom officiel. En effet, les empereurs sont toujours associés à la victoire.

**Intercessio** : droit reconnu aux tribuns de la plèbe d'opposer leur veto aux décisions d'un magistrat et même à un sénatus-consulte.

**Princeps** : « celui qui occupe la première place » concentre la plupart des pouvoirs à savoir militaire (chef des armées, imperator et nomme les généraux), politique (nomme et réunit les sénateurs, il est consul et fait les lois), judiciaire (juge et rejuge tous les procès).

**Paludamentum** : manteau pourpre porté par les empereurs romains.

**Province** : dans un premier temps, concerne une mission, d'un ordre quelconque, dont est chargé un magistrat, puis plus particulièrement le territoire dans lequel s'exerce cette mission.

**Putti** : mot italien désignant des petits garçons ailés ou non, souvent nus. On les assimile à des anges, des esprits ou des génies.

**République romaine** : nom donné au régime politique et à la période où les citoyens élaient leurs magistrats. En théorie, le pouvoir n'était pas détenu par un seul homme. Elle commence en 509 av. J.-C., à la chute de la royauté, et s'achève en 27 av. J.-C.

**Tituli** : noms des peuples vaincus et des pays conquis écrits sur des panneaux exhibés lors des triomphes.

**Senatus-consulte** : décision prise officiellement par le Sénat pour régler un problème particulier. Ces mesures ne peuvent pas être contestées aussi aisément que l'aurait été la décision d'un magistrat.

**Triumvirat** : fonction de la magistrature à Rome composée de trois hommes.

## ◆ Pour mener la séquence

• **en Sixième** : Thème 3 « L'Empire romain dans le monde antique » - Partie 1 « Conquêtes, paix romaine et romanisation »

✓ **Quelles notions travaillées ?**

- empereur – Empire – romanisation

✓ **Quelles mises en activité ?**

A quel moment ?	Activité	Compétences
<b>Amorce</b>	<b>Décrire</b> l'attitude et le vêtement d'Auguste pour cerner la nouveauté que constitue le pouvoir impérial et son caractère militaire → <i>imperator</i> .	- Décrire un document.
<b>Support d'étude principal</b>	<b>Décrire</b> les symboles représentés sur la statue et la cuirasse → <b>identifier</b> les caractéristiques du <b>pouvoir</b> de l'empereur et <b>comprendre</b> qu'il cherche à s'inscrire dans une continuité (réinvestissement des connaissances sur les mythes fondateurs de Rome).	- Décrire et comprendre un document, lui donner du sens.
<b>Réinvestissement</b>	Dans la partie du chapitre consacrée à la romanisation, <b>comparer</b> avec d'autres statues d'Auguste trouvées dans des cités des provinces romaines, ou d'autres supports de diffusion de l'imagerie officielle → établir des ressemblances et en déduire qu'une image officielle de l'empereur est diffusée dans tout l'empire. <b>Questionner</b> sa fonction.	- Raisonner. - Se poser des questions.
<b>Évaluation formative</b>	<b>Comparer</b> la statue avec des deux faces d'une monnaie → <b>identifier</b> les titres que porte l'empereur et leur traduction iconographique sur la statue.	- Comparer deux documents.

• **en Seconde** : Thème 1 « Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Age » - Chapitre 1 « La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines » - PPO « Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain »

✓ **Quelles notions travaillées ?**

- principat, empire romain, culte impérial, romanisation

✓ **Quelles mises en activité ?**

A quel moment ?	Activité	Compétences
<b>Support d'étude principal</b>	Le document peut être utilisé dans le cadre du PPO : « Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain », dans la deuxième partie du chapitre 1. Il s'agit d'expliquer comment Rome développe un empire immense dans lequel se mélangent des héritages culturels et religieux différents dans le monde méditerranéen.  Quelques pistes : -le document peut être introduit dans un corpus documentaire. -l'enseignant peut guider les élèves grâce à un questionnaire.	- Analyser des documents de natures variées.

<b>Réinvestissement</b>	Puis, après la correction des questions, réalisation de la synthèse/rédaction qui a pour sujet : « En vous appuyant sur vos réponses et les documents, décrivez et expliquez le rôle d'Auguste dans la vie politique romaine ». La rédaction est guidée puisque les parties sont données en amont aux élèves. En classe, les élèves réalisent le brouillon.	- Travailler en autonomie et collaborer. - Rédiger pour raisonner pour argumenter
<b>Évaluation</b>	La rédaction de la synthèse finale peut faire l'objet d'un DM. Elle peut également être réalisée en classe si le professeur a récupéré, à chaque fin de séance, les brouillons pour éviter toute aide extérieure à la maison.	- Rédiger pour raisonner pour argumenter

✓ **Documents écho**

• **Document n° 1 : Aureus d'Auguste**, monnaie en or de 7,70 grammes, frappée en 13 ou 14 ap. J.C. dans les ateliers monétaires de Lyon. Il est conservé à la BNF à Paris.

- Au droit → une tête d'Auguste couronnée de Laurier et l'inscription : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE.
- Au revers → la justice assise sur un trône avec dans ses mains un long sceptre et une branche, et l'inscription : PONTIF MAXIM.

Lien vers la notice du catalogue de la BNF : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb439274777>



• **Document n° 2 : Gemme d'Auguste**, réalisé autour de 10 ap. J.-C. peut-être par Dioscoride d'Ageae. On parle aussi de camée car le motif gravé est en relief. Il est gravé dans une pierre d'onix à double couche et mesure 19,05 cm x 22,86 cm x 1,27 cm. Il est conservé au *Kunsthistorisches Museum* de Vienne.





## ◆ Pour aller plus loin

### • Bibliographie

Pierre COSME, « Les *Res gestae Divi Augusti* : une biographie d'Auguste ? » in Pierre MONNET et Jean-Claude SCHMITT dir., *Autobiographies souveraines*, Editions de la Sorbonne, Paris, 2012.

Elizabeth DENIAUX, *Rome de la cité-Etat à l'Empire : institutions et vie politique*, Paris, Hachette Supérieur, 2021.

Patrice FAURE, Nicolas TRAN et Catherine VIRLOUVET, *Rome, cité universelle : De César à Caracalla (70 av J.-C.-212 apr. J.-C)*, Belin Collection Les mondes anciens, Paris, 2023.

Pierre GRIMAL, *L'Empire romain*, Livre de Poche, Paris, 2020.

Éric TEYSSIER et Yannick CLAVIER, *Petit Atlas de l'Antiquité romaine*, Armand Collin, Paris, 2019.

### • Sitographie

COLLOGNAT Annie, *Augustus imperator La statue d'Auguste dite "Prima Porta" : la mise en scène du pouvoir*.

<https://odysseum.eduscol.education.fr/augustus-imperator>

Interview de Nicolas TRAN publiée par l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie et publiée dans *Historiens et géographes*, novembre 2018, n°444, pages 117-121.

<https://www.nonfiction.fr/article-9692-la-romanisation-dans-lempire-romain.htm>

Podcast *Le cours de l'histoire* « A Rome, le culte impérial gravé dans le marbre », 13 septembre 2021. Invités Gilles SAURON et Marjolaine BENAICH.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/a-rome-le-culte-imperial-grave-dans-le-marbre-3186109>